



AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 15/UCA/DAD/2025 RELATIF A LA SOUSCRIPTION DE CONTRATS D'ASSURANCES AU TITRE DES EXERCICES 2026, 2027 et 2028.

L'Office National des Postes, L'unité Centrale des Achats, La Direction des Achats Divers lance un Appel d'Offres National N° 15/UCA/DAD/2025 pour la souscription de contrats d'assurance durant une année renouvelable par tacite reconduction sans excéder trois ans (du 1er Janvier 2026 au 31 Décembre 2028) pour la couverture des différents risques liés à son activité.

L'appel d'offres est lancé en lot unique sous forme de « package » comprenant les différents risques tels qu'ils sont énumérés ci-après :

- 1. Assurance Incendie et garanties annexes.**
- 2. Assurance de la flotte automobile.**
- 3. Assurance Responsabilité civile exploitation & professionnelle.**
- 4. Assurance Vol et Détournement.**
- 5. Assurance Tous Risques Matériel électronique et informatique.**
- 6. Assurance transport des envois expédiés.**
- 7. Assurance bris de machines.**
- 8. Assurance collective accidents corporels.**

- Chaque soumissionnaire doit participer pour l'ensemble des risques.
- Le soumissionnaire qui ne présente pas une offre pour l'un des risques énumérés, son offre sera éliminée d'office.
- Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre la moins-disante et conforme techniquement.

Les sociétés intéressées par le présent appel d'offres peuvent :

- Soit commander en ligne gratuitement le cahier des charges par consultation du site www.poste.tn
- Soit commander en ligne gratuitement le cahier des charges par consultation du site www.tuneps.tn pour ceux qui sont inscrits sur Tuneps.

L'offre doit contenir les documents suivants :

a) Enveloppe extérieure:

L'enveloppe extérieure sera fermée et doit contenir trois enveloppes intérieures : une enveloppe pour les documents administratifs, une enveloppe pour l'offre financière et l'autre pour l'offre technique,

b) Enveloppe intérieure : Documents administratifs

Le soumissionnaire doit mettre les documents administratifs dans une enveloppe séparée et préciser clairement sur l'enveloppe :

«Documents administratifs»

Cette enveloppe doit contenir, obligatoirement, les documents suivants :

- 1. La caution bancaire provisoire telle que détaillée à l'article 14 – caution provisoire - les chèques ne seront pas acceptés. Le non fourniture de la caution entraîne le rejet systématique de l'offre.**
- 2. L'agrément délivré par le Ministère des Finances comportant les catégories d'assurances exploitées par le soumissionnaire.**

3. Un extrait d'inscription au Registre National des Entreprises (RNE) valable à la date limite de la réception des offres.
4. Un certificat d'affiliation à un régime de Sécurité Sociale.
5. La fiche de renseignement sur le soumissionnaire conformément au formulaire n°1 - FICHE SOUMISSIONNAIRE du CCAP dûment remplie, cachet commercial du soumissionnaire à l'appui.
6. Une procuration ou une déclaration sur l'honneur présentée par le soumissionnaire signée avec cachet à l'appui, attestant que celui qui a présenté l'offre est le représentant légal du soumissionnaire. (Formulaire n°3 – Déclaration sur l'honneur représentant légal)
7. Une attestation d'absence de conflit d'intérêts présentée par le soumissionnaire signée avec cachet à l'appui selon le modèle de formulaire fourni au CCAP (Formulaire n°4 – ATTESTATION D'ABSENCE DE CONFLIT D'INTERETS).
8. Une déclaration sur l'honneur présentée par le soumissionnaire signée avec cachet à l'appui qu'il n'était pas un agent public de l'Office National des Postes ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans ; selon le modèle de formulaire fourni au CCAP (Formulaire n°5 – DECLARATION SUR L'HONNEUR AGENT PUBLIC).
9. Déclaration sur l'honneur d'acceptation de toutes les clauses administratives, techniques et financières particulières objet du présent Appel d'Offres selon le modèle de formulaire fourni au CCAP (Formulaire n°6 – DECLARATION SUR L'HONNEUR ACCEPTATION DES DISPOSITIONS DES CAHIERS DES CHARGES).
10. Une déclaration sur l'honneur présentée par les soumissionnaires domiciliés en Tunisie, de non faillite conformément à la réglementation en vigueur selon le modèle de formulaire fourni au CCAP Formulaire n°7 – déclaration sur l'honneur de non faillite). Les soumissionnaires qui sont en état de redressement amiable sont tenus de présenter une déclaration à cet effet.
11. Une déclaration sur l'honneur présentée par les soumissionnaires spécifiant leur engagement de n'avoir pas fait et de ne pas faire, par eux-mêmes ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et des étapes de son exécution selon le modèle de formulaire fourni au CCAP (Formulaire n°8 – DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON INFLUENCE

la situation fiscale du soumissionnaire doit être vérifiée par la Poste Tunisienne lors de l'ouverture des offres. Cette situation doit être en règle à la date limite de réception des offres.

c) Enveloppe intérieure: offre financière :

Pour chaque lot auquel il participe, le soumissionnaire doit mettre l'offre financière dans une enveloppe séparée et préciser clairement sur l'enveloppe :« offre financière»

L'Offre financière doit comporter, obligatoirement, les documents suivants :

1. La lettre de soumission clairement remplie et signée par le soumissionnaire et en concordance avec le montant global indiqué dans les bordereaux des prix. La lettre de soumission doit être présentée conformément aux Formulaires N°9- La lettre de soumission.
2. Les bordereaux des prix, avec l'apposition du cachet commercial. Les prix seront donnés en hors taxes et en toutes taxes comprises, conformément aux dispositions du présent cahier des charges. La TUA (Taxe Unique d'Assurance) doit apparaître d'une manière distincte. Les bordereaux de prix doivent être présentés conformément aux Formulaires N°10- Bordereaux des prix.

d) Enveloppe intérieure: offre technique :

Pour chaque lot auquel il participe, le soumissionnaire doit mettre l'offre technique dans une enveloppe séparée et préciser clairement sur l'enveloppe :« offre technique »

L'Offre technique doit comporter, obligatoirement, les documents suivants :

1. Le bilan certifié de l'exercice 2024.
2. Un projet de contrat pour chaque risque composé des conditions générales, des conditions spéciales, des conditions particulières et les couvertures complémentaires et/ou additionnelles sans aucune indication de prix.
3. Une attestation émanant du réassureur justifiant que le(s) leader(s) sur l'ensemble des traités de réassurance est (sont) classé(s) minimum BBB selon la classification internationale (AM.B ou Standards & Poors).
4. Le capital social minimum entièrement libéré exigé par la réglementation en vigueur pour exercer l'activité d'assurance.
5. Attestation certifiée par le commissaire aux comptes indiquant le taux de couverture de la Marge de Solvabilité minimum réglementaire par la Marge de Solvabilité disponible du Soumissionnaire ne doit pas être inférieur à 100% au titre de l'exercice 2024.
6. L'état des provisions techniques de l'année 2024.
7. Tableau de conformité technique conformément au formulaire N°11.

L'offre doit parvenir par voie postale recommandée ou par rapide poste ou directement au bureau d'ordre central contre un récépissé de dépôt à l'adresse suivante :

**«Ne pas ouvrir Appel d'offres National N°../UCA/DAD/2025»
«La souscription de contrats d'assurance à titre des exercices 2026-2027-2028 »**

**L'unité Centrale Des Achats-Direction des Achats Divers
Siège social de l'Office National des Postes
Bureau d'ordre central - Rue Hédi Nouira 1030 Tunis**

La date limite pour la réception des offres est fixée **le Lundi 10 Novembre 2025 à 13H00.**
Le cachet du bureau d'ordre central fait foi.

La séance d'ouverture des plis est publique :

Date de la séance : le Lundi 10 Novembre 2025 à 15H00.

Lieu de la séance :Siège social de l'Office National des Postes Salle de Réunion au Rez de chaussée Rue Hédi Nouira 1030 Tunis.

La présence à la séance d'ouverture : 15 minutes avant l'heure de l'ouverture.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant cent vingt (120) jours à compter du jour qui suit la date limite fixée pour la réception des offres.